CENTRE D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE PARIS

Carte Paris à Domicile et Prestations Associées – Personnes Retraitées

Renouvellement

TRANSMETRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER LES DOCUMENTS CI-DESSOUS :

Ces documents (photocopies) doivent impérativement mentionner le nom du demandeur (signataire de la demande d'attribution).

Prestations liées à la Carte Paris à Domicile : Port de repas, Téléalarme, Coiffure, Pédicurie.

- Pour les personnes de nationalité française : Carte Nationale d'Identité (en cours de validité ou périmée, à défaut Passeport).
- Pour les autres nationalités : Justificatif(s) de droit de séjour figurant dans l'annexe ci-jointe.
- Dans tous les cas, dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu.
- Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant.

La perte d'autonomie ou l'isolement doit être attesté par l'un des documents suivants :

- Notification de décision d'attribution de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- OU titre de pension majorée pour tierce personne
- OU carte d'invalidité portant la mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement »

ATTENTION : Si vous n'êtes pas titulaire de l'un des titres cités ci-dessus et que vous avez déjà fourni un certificat médical lors de votre demande initiale pour attester de votre situation, ce certificat reste valide et n'est pas à renouveler.

Pour la pédicurie à domicile :

- Si votre état de santé nécessite un soin mensuel : fournir un certificat médical le précisant.

Pour la prise en charge éventuelle au titre de l'Aide Sociale Légale concernant le port de repas :

- Biens mobiliers : attestation(s) bancaire(s) sur la valeur du capital placé –actions, livrets, etc.
- Biens immobiliers : avis de taxe(s) foncière(s).
- Justificatifs de toutes les ressources récentes (imposables ou non imposables) : retraite(s), pension(s), salaire, rente(s), allocation(s), aide au logement, autres,…
- Dernière quittance de loyer, dernier relevé de charges de copropriété.
- Imprimés de demande d'Aide Sociale Légale complétés.
- Livret de famille, le cas échéant.
- Certificat médical attestant de l'incapacité à signer, si vous êtes dans l'incapacité de signer l'imprimé de demande d'Aide Sociale Légale.

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur